

AVENIR DU SERVICE PUBLIC : SOUS-TRAITANCE ET VENTE A LA DECOUPE

Deux jours auront suffi au gouvernement pour transmettre aux établissements, sans attendre sa publication au journal officiel, la circulaire dite de « cadrage » des diplômes de master ouverts aux étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement. Son contenu néfaste par rapport à l'ampleur des enjeux sociétaux a été dénoncé par la communauté universitaire dans son ensemble. Cela s'est traduit par un vote sans appel du CNESER (35 contre, 3 pour, 1 abstention) convoqué le 21 décembre, véritable camouflet infligé au gouvernement. La transmission précipitée de la circulaire révèle le refus du gouvernement de dénouer une crise dont il porte seul la responsabilité. Méprisant le CNESER, il prend de front la communauté universitaire et ses institutions représentatives. Le SNESUP-FSU condamne la fuite en avant du ministère, son choix délibéré de se décharger de ses responsabilités et de faire peser sur les seuls établissements et équipes pédagogiques les conséquences de ses actes pour l'ensemble de la société. Au delà de l'absence de création de postes statutaires dans l'enseignement supérieur, les suppressions massives d'emplois de fonctionnaires dans le primaire et le secondaire, et l'augmentation des postes mis au concours dans l'enseignement privé marquent un peu plus le désengagement de l'Etat dans le service public et la formation de ses enseignants.

En outre, si l'intention de V. Pécresse¹ « de confier aux pôles [PRES²] l'exercice direct de compétences de "cœur de métier" [...] dans le domaine de la formation (organisation de cursus, délivrance de diplômes) [...] » se concrétise, cela ouvrira la possibilité de revenir sur le monopole des universités dans la collation des diplômes de l'enseignement supérieur, et de sous-traiter aussi à l'enseignement supérieur privé l'exécution de ses missions. Or, un an après la signature des accords « Vatican » entre la France et le Saint Siège, le PRES « Université Nantes Angers Le Mans » intègre, depuis le 18 décembre dernier, comme membre associé, un établissement prenant le nom « d'université catholique de l'Ouest ». Cet institut privé confessionnel présente dans son offre de formation un master « Enseignement et Education »³, créée en dehors de tout processus d'habilitation des formations publiques, et pour lequel les étudiants devront passer par une procédure spécifique de « jury rectoral » pour obtenir le diplôme. **En permettant aux PRES comprenant des instituts privés – catholiques ou autres – de prendre en charge notamment la formation des enseignants, le gouvernement démontre une volonté d'atteinte au principe même de laïcité, au delà de la seule prime à l'enseignement supérieur privé.**

Le désengagement de l'Etat contraint les établissements à recourir aux contrats de travail précaires, aux financements privés, à la sous-traitance et aux partenariats privé-public. La déstructuration du tissu universitaire conduit à poursuivre la mise en extinction du service public et à l'écartier de l'intérêt général. Alors que le « plan campus » a contribué à creuser les inégalités entre établissements, le processus opaque extrêmement sélectif de répartition des fonds liés au grand emprunt (seulement 5 à 10 campus) démultipliera les effets concurrentiels dévastateurs sur l'enseignement supérieur et la recherche.

Dans le prolongement du rejet massif de la réforme dite de « mastérisation » par la communauté universitaire et le CNESER, le SNESUP-FSU appelle tous les universitaires à se mobiliser dès janvier lors des journées des 21/01 et 30/01 pour faire échouer l'entreprise gouvernementale de démantèlement pièce par pièce du service public.

Le SNESUP appelle les collègues à exprimer également leur attachement au service public d'Enseignement Supérieur et de Recherche en votant pour les listes SNESUP-FSU au CTPU et FSU pour le CTPMESR.

¹ Lettre de mission de V. Pécresse à l'IGAENR : http://www.snesup.fr/index.php?module=webuploads&func=download&fileId=1508_0

² Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur

³ http://www.uco.fr/74486645/0/fiche_pagelibre/&RH=1223307157416